

**COMPTE-RENDU de REUNION  
CONSEIL MUNICIPAL du 25 juillet 2016**

Absent : Jean dit MARTINEAU Alain

Madame Marie-Agnès AGEON est nommée secrétaire

**1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2016**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil le procès-verbal du 20 juin 2016. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

**2 – CCPA**

Monsieur le Maire donne des informations sur les dossiers en cours. Le compte-rendu du conseil communautaire du 20 juillet 2016 sera joint au compte-rendu de la présente réunion.

**3 – Décisions prises par délégation**

Par délibération du 7 avril 2014 et conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation.

***Décisions du Maire***

- Validation du devis 07/12/843 de VOISNEAU VOYAGES d'un montant de 160,00 euros TTC pour la sortie organisée par les écoles St Pierre et Aimé Césaire, vers Landevieille dans le cadre des « Terres de Jim » le 9 septembre 2016.

**4- Délibération**

**4.1 Création de 3 mares : convention aménagement des zones tampons humides et reboisements à enjeu**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de création de trois mares dont deux sont projetées dans deux bassins d'orage, sur le territoire de la commune, sur les parcelles C n°614, AB n°413 et B n°922.

Le projet réalisé en partenariat avec Vendée Eau dans le cadre du Contrat de Territoire de la Vie et du Jaunay, a comme objectif de contribuer à l'amélioration et la préservation de la qualité de l'eau du bassin versant.

Pour la réalisation de cet aménagement, il convient de conclure une convention établie entre la commune et le S.I.A.E.P de la Vallée du Jaunay.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la convention n°16-S102-CT-014 et autorise Monsieur le Maire à la signer et à prendre toute décision utile à la présente délibération.**

**4.2 Création emploi aidé**

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE),

Considérant la nécessité de recruter un agent pour compléter l'équipe de l'accueil de loisirs,

Monsieur le Maire propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Il rappelle que ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi ou Mission Locale pour le compte de l'Etat.

Monsieur le Maire précise aussi que pour ce faire, une convention doit être signée avec l'Etat et que le contrat de travail à durée déterminée de 12 mois peut être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**- décide de créer un poste d'adjoint d'animation dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016,**

- précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention,
- précise que la durée du travail est fixée à 20 heures hebdomadaires,
- indique que sa rémunération sera indexée sur la grille des adjoints d'animation - 2<sup>ème</sup> classe-
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce recrutement,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget.

#### **4.3 Chemin de la Filotière** (Céline Martineau sort de la salle lors de la discussion et du vote de ce point)

Le camping « Le Pin Parasol demande à acquérir le chemin de la filotière situé en limite est des parcelles C 195 -196 incluses dans le projet d'agrandissement du camping. Considérant que le chemin ne dessert aucune autre parcelle le conseil décide de vendre l'emprise du chemin, après accomplissement des formalités administratives, à la SARL le Pin Parasol au prix de 1 €/m<sup>2</sup>. Tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

#### **4.4 Devis isolation salle polyvalente**

Un premier devis est présenté. Il sera demandé un autre devis. Il est donné pouvoir au maire pour étudier les devis et faire le choix de l'entreprise adéquate.

#### **4.5 Restitution de la compétence « entretien et restauration des rivières et zones humides » par le SIAEP de la Vallée du Jaunay aux Communautés de Communes du Pays des Achards et du Pays de Saint Gilles – Modification des statuts du Syndicat – Approbation – Autorisation**

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral du 18 Mai 1953 modifié portant création du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Pays de Brem et du Jaunay.

Il rappelle également l'arrêté préfectoral n°2011-DRCTAJ/3-351 du 18 Mai 2011 à effet du 1<sup>er</sup> juin 2011 autorisant les modifications statutaires suivantes : périmètre géographique, nom du syndicat, prise de la compétence à la carte « Entretien et restauration des rivières et zones humides » pour le compte des Communautés de Communes du Pays des Achards (sur le territoire des Communes de Beaulieu-sous-la-Roche, La Chapelle-Hermier, Martinet, Sainte-Flaive-des-Loups, Saint-Georges-de-Pointindoux et Saint-Julien-des-Landes) et du Pays de Saint Gilles et transformation en Syndicat Mixte à la carte. Le SIAEP du Pays de Brem et du Jaunay a pris la dénomination « SIAEP de la Vallée du Jaunay ».

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire retraçant les différents points sur lesquels le conseil municipal doit se prononcer,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

- **D'approuver la restitution de la compétence « Entretien et restauration des rivières et zones humides » (GEMA : Gestion des Milieux Aquatiques), au 31 décembre 2016, par le SIAEP de la Vallée du Jaunay, aux Communautés de Communes du Pays des Achards et du Pays de Saint Gilles qui se retireront du Syndicat à cette même date ;**
- **D'approuver les statuts modifiés du SIAEP de la Vallée du Jaunay, le Syndicat reprenant la forme d'un Syndicat de Communes à vocation unique ;**
- **D'approuver les conditions financières et patrimoniales de la restitution de la compétence, soit notamment le reversement de l'excédent constaté au 31 décembre 2016 aux deux Communautés de Communes au prorata de leur niveau de participation ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes démarches et signer tous documents utiles à la présente décision.**

#### **4.6 Locaux techniques : choix des entreprises**

La signature des actes est en cours. Plusieurs devis pour les divers travaux à réaliser sont à l'étude.

Pour la couverture, deux devis sont présentés. Est retenu le devis de l'entreprise Fortineau mieux disant.

Pour la peinture, deux devis sont également présentés. Des précisions seront demandées aux entreprises concernées. La décision sera prise ensuite.

Pour la zinguerie, deux devis sont présentés ; pour l'électricité, un devis est présenté. L'entreprise Giraud est retenue pour ces deux domaines.

Pour la maçonnerie, l'entreprise des Enduits Chapellois est retenue.

### **5 – Informations diverses**

#### **- DUP : évolution du dossier**

Le dossier suit son cours. Le Préfet autorise la commune à pénétrer sur les lieux pour des relevés topographiques et des sondages à la tarière.

#### **- Ecole Aimé Césaire : compte-rendu du conseil d'école et divers**

Le compte rendu est fait. La directrice demande quelques achats et aménagements.

- **Dossier vestiaires et club house : compte-rendu des travaux de la commission**

La commission a fait une visite sur site, puis à St Julien et Vairé. L'emplacement le plus opportun est l'espace entre les tribunes et le court de tennis couvert, au niveau de la haie de séparation. Il faut prévoir une réunion avec le foot et le tennis pour présenter la situation. Un avant-projet sera réalisé, puis contact sera pris avec un maître-d'œuvre. Réunion prévue le lundi 1er août à 19h au stade.

- **Epicerie**

Elle a fermé à fin juin. Un repreneur s'est manifesté, avec un agrandissement de l'espace dépôt de pain et pâtisserie et un espace épicerie. La faisabilité sera étudiée avec lui et d'autres candidats potentiels qui se sont manifestés suite à l'article paru dans la presse.

- **Contrat de Mme BENETEAU NOUMI Isabelle**

La demande de renouvellement par dérogation du CAE est accordée. Son contrat est renouvelé pour un an.

- **Véhicule des services techniques**

Le choix initial n'a pas pu se concrétiser. La commune continue la recherche.

- **Défibrillateur** : la batterie et les électrodes sont à renouveler. Le Conseil décide de procéder à leur remplacement. Des entreprises fournisseurs seront contactées.

- **Sortie « PROUTEAU »** : la commune accepte la sortie de la parcelle AB 200 sur l'impasse des marguerites en contre partie de la suppression du passage sur la parcelle AB 118 moyennant une participation symbolique aux frais d'aménagement de 1 000 euros.

**6 - Tour de table**

- **Marie-Agnès Ageon** : lors de l'assemblée générale de la Mission Locale, des chiffres sont donnés : sur 162 jeunes accueillis sur le secteur de la Communauté de Communes au cours de l'année 2015, 12 sont domiciliés à la Chapelle-Hermier.
- **Roger Rivalin** : des branches sont à couper dans divers chemins ; travaux prévus en septembre.
- **Sébastien Cornu** : a vu les installations au Pré ; satisfaisant.
- **Guy Rapiteau** : fait appel aux bonnes volontés pour aider à l'installation de l'espace autour des jeux.
- **Paulette Logeais** : rencontre mercredi matin avec Lucie Eraud à martinet pour créer un sentier en commun avec La Chapelle et martinet.
- **Joël Garandeau** : exposition d'huiles champêtres à la salle polyvalente les 6 et 7 août. Les conseillers sont invités au vernissage le 6 août à 18 h suivi du concert de Benjamin MOUREN.

Clôture de la séance à 22h38.

Prochaine réunion le lundi 12 septembre 2016 à 20h